



CONTRAT DE PRESTATION

Accompagnement de SNCF RÉSEAU dans le cadre de la
création de la ligne C du métro

AVENANT n°1

Contrat d'aide et d'assistance

Missions de sécurités et d'assistance technique

M3 2022 16056 CN			
------------------	--	--	--

ENTRE LES SOUSSIGNES

TISSÉO COLLECTIVITÉS (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine), représenté par son mandataire **TISSÉO INGÉNIERIE** (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine), Société Publique Locale au capital de 3 075 300 € inscrite au Registre du Commerce sous le numéro B 408 370 740 et dont le numéro Siret est 408 370 00024, représentée par son président Monsieur Jean Michel LATTES, dûment autorisé par une délibération du comité syndical de TISSÉO COLLECTIVITÉS en date du 16 octobre 2024

Et désigné dans ce qui suit par les mots « TISSÉO INGÉNIERIE ».

Et,

SNCF RÉSEAU, Société anonyme (SA) au capital de 621 773 700 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le N° B. 412.280.737, dont le siège est situé 15-17 rue Jean-Philippe Rameau CS 80001 - 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex, représentée par la Directrice Territoriale Occitanie, Catherine TREVET, dûment habilitée à cet effet,

Ci-après désigné « SNCF RÉSEAU »

SNCF RÉSEAU et **TISSÉO INGÉNIERIE** étant désignés ci-après collectivement les « PARTIES » et individuellement une « PARTIE ».

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	OBJET DE L'AVENANT	5
ARTICLE 2.	MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « PRESTATION » DU CONTRAT INITIAL	5
4.3	DETAIL D'UNE ORGANISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE LTV / LPV	5
4.5	MISSION DE SNCF RÉSEAU	6
4.5	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	7
ARTICLE 3.	MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 « FINANCEMENT DU CONTRAT ET FACTURATION » DU CONTRAT INITIAL	8
7.1	« COUT DE LA PRESTATION	8
7.2	MODALITES DE PAIEMENT	8
ARTICLE 4.	DATE D'EFFET DU PRESENT AVENANT	9
ARTICLE 5.	PORTEE DU PRESENT AVENANT	9
ARTICLE 6.	MESURE D'ORDRE	9

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIV

TISSÉO COLLECTIVITÉS a confié à TISSÉO INGÉNIERIE, par convention de mandat en date du 5 juillet 2017, la réalisation de la ligne C du métro de l'agglomération toulousaine. C'est en sa qualité de maître d'ouvrage mandataire, agissant au nom et pour le compte de TISSÉO COLLECTIVITÉS au titre de cette opération que TISSÉO INGÉNIERIE est partie à la présente convention.

Le programme de l'opération de la ligne C du métro reliant Colomiers-Gare à Labège La Cadène-Gare par Toulouse a été approuvé par TISSÉO COLLECTIVITÉS. Ce projet de 27 km se développe en souterrain et en viaduc et prévoit l'aménagement de 21 stations. Sa mise en service est prévue en 2028.

Afin de s'assurer, tout au long du processus de conception et de réalisation, de l'intégration des contraintes ferroviaires, de la cohérence des études avec les ouvrages et infrastructures ferroviaires existants et de leur préservation, il convient d'associer les services de SNCF RÉSEAU au suivi de ces études et des travaux.

Le tracé de la ligne C du métro rencontre le réseau ferroviaire à plusieurs reprises, les interfaces identifiées sont de type :

- traversées souterraines : passage des tunnels sous les infrastructures ferroviaires ;
- traversées aériennes : passage du viaduc au-dessus des voies ferrées ;
- travaux à proximité des ouvrages d'art existants et en exploitation appartenant à SNCF RÉSEAU.

Un contrat de prestation liant SNCF RÉSEAU et TISSÉO INGÉNIERIE a été signé le 20 avril 2023. Ce contrat porte sur l'accompagnement de SNCF RÉSEAU à TISSÉO INGÉNIERIE pour les phases PRO et REA de la création de la ligne C du métro, hors zone de Labège – La Cadène (viaduc, station, PEM), traitée par des contrats spécifiques.

IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

Les travaux de création de la ligne C du métro nécessite la mise en place, sur le réseau ferré national, de limitations temporaires de vitesse, permettant d'assurer la sécurité des circulations ferroviaires durant l'ensemble de la phase travaux.

Ces limitations temporaires de vitesse ont été spécifiquement exclues du périmètre du contrat initial. Le présent avenant vise à intégrer les études relatives à la mise en place de ces LTV, ainsi que les coûts d'installation, de maintenance et de dépôt de ces installations.

Il doit également permettre d'intégrer les coûts de pilotage de la prestation, supérieurs aux montants initialement estimés.

ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT

Le contrat de prestation de services initial (M3 2022 16056 CN) a défini et organisé, conformément à leurs missions d'intérêt général respectives, les relations entre les PARTIES. Cela a concerné les modalités d'intervention de SNCF RÉSEAU pour :

- le suivi des études des phases PRO et REA concernant ce projet (avis techniques sur dossier PRO et documents d'exécution en phase REA) ;
- la mission de sécurité ferroviaire comprenant le suivi et l'instruction des dossiers de conception spécifiques, des notices de sécurité ferroviaire et des dossiers d'exécution des ouvrages à réaliser ;
- les réservations capacitaires ferroviaires ;
- l'accompagnement durant la phase de réalisation de la ligne C du métro et la mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Le présent avenant 1 :

- complète les missions assurées par SNCF RÉSEAU pour l'étude, la pose, le maintien et la dépose (hors modification des plans techniques) des limitations temporaires de vitesse (LTV) nécessaires à assurer la sécurité des circulations ferroviaires ;
- ajuste le montant de la mission de pilotage et de coordination.

En ce sens les articles 4 et 7, l'annexe 1 et l'annexe 2 du contrat initial sont modifiés.

ARTICLE 2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « PRESTATION » DU CONTRAT INITIAL

Les articles 4.1, « suivi des études PRO de la ligne C du métro » et 4.2, « suivi des documents d'exécution de la ligne C du métro », sont inchangés.

La suite de l'article 4, « PRESTATION », est modifiée comme suit :

4.3 Détail d'une organisation pour la mise en place d'une LTV / LPV

La nécessité de mettre en place une limitation de vitesse (limitation temporaire de vitesse -LTV- ou limitation permanente de vitesse -LPV-) sur le réseau ferroviaire national pour accompagner la réalisation de la ligne C du métro impose à SNCF RÉSEAU de :

- vérifier et inscrire l'impact sur les circulations ;
- modifier temporairement toute sa documentation technique et ses consignes d'exploitation ;

- définir en fonction de la configuration du site le nombre de cibles à mettre en place ;
- louer lesdites cibles et de les faire acheminer et monter sur les zones concernées par la réduction de vitesse ;
- établir les éléments de langage pour les entreprises ferroviaires ;
- mettre en service et hors service la LTV ;
- garantir le fonctionnement nominal de la LTV pendant toute sa durée d'exploitation (incluant des visites hebdomadaires).

Le présent contrat permet la prise en charge :

- des études relatives à la mise en place des limitation de vitesse ;
- de la mise en place, du maintien et de la dépose des limitations de vitesse de :
 - o Colomiers
 - o Raynal (tunnelier)
 - o Matabiau – (station, tunnelier)
 - o Guilheméry (tunnelier)
 - o Montaudran Gare (station, tunnelier)

4.5 Mission de SNCF RÉSEAU

La mission de SNCF RÉSEAU comprend les prestations suivantes :

Maîtrise d'œuvre Sécurité et Technique	Phase PRO	Phase REA
Maitrise d'œuvre INFRAPOLE		
Appropriation de dossier, supervision, suivi administratif	8 dossiers correspondants aux 4 points de passage sous voies et 4 stations/ouvrages annexes à proximité des voies	
Réunions techniques et de sécurité	10 réunions techniques et sécurité	30 réunions techniques et sécurité
Mise à disposition du personnel encadrant (procédure de sécurité)	5 points de surveillance	8 zones d'intervention,
Mise à disposition du personnel habilité → Surveillance travaux tunnelier	<i>Sans objet</i>	25 jours/zone (4 zones de passage)
Mise à disposition du personnel habilité → Surveillance travaux puits	<i>Sans objet</i>	2 journées/ point (4 points de surveillance)
Mise à disposition du personnel habilité → Accompagnement pour pose – surveillance automatisée	5 points de surveillance	2 journées/ point (4 points de surveillance)
Mise à disposition du personnel habilité → Accompagnement pour dépose – surveillance automatisée	<i>Sans objet</i>	1 journée/point (5 points de surveillance)
Mise à disposition du personnel habilité → Accompagnement pour la maintenance – surveillance automatisée	<i>Sans objet</i>	2 journées/point toutes les 3 semaines (sur 10 mois) (5 points de surveillance)
Mise à disposition du personnel habilité → Accompagnement – Détection et contexte géologique	<i>Sans objet</i>	2 nuits / point (5 points de surveillance)
Personnel LTV : études, interventions pose/dépose cibles, mises en service, maintenance	<i>Sans objet</i>	Cf réservation capacitaire LTV en annexe 2

Maitrise d'œuvre PRI de Toulouse		
Appropriation de dossier, supervision, suivi administratif	8 dossiers correspondants aux 4 points de passage sous voies et 4 stations/ouvrages annexes à proximité des voies	
Réunions techniques	10 réunions techniques et sécurité	30 réunions techniques et sécurité
Rédaction des prescriptions- Avis techniques (indice 1 et corrigé indice 2)	Forfait par avis et prescriptions indice 1/2	
Rédaction des prescriptions- Avis techniques indice supérieur	Forfait par avis et prescriptions indice > 2	
Avis expertise direction nationale SNCF RÉSEAU – DGII	Forfait sur 2022/2023	Forfait par dossier
Pilotage contrat		
Pilotage financier et administratif – Comité Technique	Forfait sur 2022/2023	1/2j par mois sur phase REA
Suivi des avis et échanges techniques (hors LTV)	Prise en main du dossier et AMO externe	
Suivi des avis et échanges technique- Coordination mission LTV	2 personnes, 1j/mois/personne sur 2024-2026	

4.5 Prestations complémentaires

Toute prestation complémentaire devra faire l'objet d'un accord préalable entre les PARTIES.

Notamment, les interventions faisant suite à une remontée d'alerte éventuelle par le dispositif de surveillance seront assurées par l'astreinte SNCF RÉSEAU. Les éventuelles interventions de SNCF RÉSEAU en astreinte ne sont pas chiffrées dans le cadre du présent contrat. Elles devront faire l'objet, le cas échéant, d'un avenant en régularisation.

L'impact financier sera calculé en fonction de la durée et de la période (jour/nuit) de l'intervention. L'atteinte du seuil LAI déclenche l'astreinte SNCF.

4 seuils ont été identifiés pour le suivi des alarmes dans les « structures et voies » depuis le centre de télésurveillance SNCF :

Seuil VA : Seuil d'Alerte

Seuil VI : Seuil d'Intervention

Seuil LAI : Seuil de Limite Action Immédiate

Seuil perte de visée : Perte de Visée

ARTICLE 3. MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 « FINANCEMENT DU CONTRAT ET FACTURATION » DU CONTRAT INITIAL

Les articles 7.1 « coût de la prestation » et 7.2 « modalités de paiement » sont modifiés comme suit :

7.1 « Coût de la prestation »

Le coût des prestations SNCF RESEAU, objet du présent CONTRAT, est porté par l'avenant 1 à 2 048 965,27 € constants HT aux conditions économiques d'avril 2022, soit 2 458 758,32 € TVA incluse.

Le montant des missions complémentaires liées à la mise en place des limitations temporaires de vitesse, objet du présent avenant 1, se décompose comme suit (en € constants HT) :

- LTV (pose, maintenance, dépose)	1 162 156,49 €
- Pilotage et coordination de la mission LTV	84 213,86 €
Total Avenant 1 :	1 246 370,35 €

Les prix sont révisables à la date anniversaire du contrat, en fonction de l'évolution de l'indice ING et TP. Les valeurs d'indice prises en compte sont celles publiées aux dates de référence, et la révision de prix s'applique au montant des factures restant à émettre. La date de référence de l'indice d'origine est fixée à avril 2022.

Le passage de l'estimation en € constants à une estimation en € courants est fait au travers des hypothèses suivantes de l'évolution de l'indice de l'ingénierie (ING) : 2,5% en 2024, 2,3% en 2025 et 2,2 % annuels à compter de 2026 et du Travaux Publics (TP01) : 2,8% en 2024, 2,5 % annuels à compter de 2025

Compte tenu de ces indices, le coût des prestations SNCF RESEAU, objet du présent CONTRAT, est de 2 187 367,76 € courants HT, soit 2 624 841,31 € courant TVA incluse.

Tous les frais de déplacement engagés par SNCF RESEAU sont inclus dans le montant de la Prestation au titre du CONTRAT.

Les prestations du présent contrat seront rémunérées à prix unitaire. Le détail est précisé en Annexe 1.

Les prix sont exprimés en Euros hors TVA. La prestation est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux en vigueur à la signature du contrat (20%).

Le coût indiqué intègre l'ensemble des dépenses engagées antérieurement à la signature du présent contrat et rendues nécessaires au bon déroulement de l'opération et au respect de son planning.

Par ailleurs, toute évolution du montant du présent contrat devra faire l'objet d'un accord préalable des parties avant engagement, notamment en cas de dépassement des quantités estimées en annexe 1, et d'un avenant au présent contrat soumis à l'approbation du comité syndical de TISSEO COLLECTIVITE.

7.2 Modalités de paiement

Préalablement à l'établissement des factures, SNCF RESEAU présentera à TISSEO INGENIERIE un état des dépenses engagées dans la période de facturation pour vérification et validation. L'état sera accompagné des justificatifs correspondants : liste des interventions réalisées et des livrables remis.

Les factures seront établies sur la base des prestations réelles, compte tenu des justificatifs transmis. Afin de procéder au remboursement de ces prestations, SNCF RESEAU adressera semestriellement à TISSEO INGENIERIE les demandes d'acomptes comprenant :

- une demande de remboursement indiquant le montant total HT, TVA et TTC résultant du tableau détaillé ;

- un tableau détaillé des factures, indiquant en particulier la nature de prestations réalisées selon le détail des prix visé en annexe 1.

Une facture d'avance représentant 25 % du montant HT du contrat sera émise et exigible à la signature du présent contrat. Le paiement sera effectué par virement à SNCF RESEAU sur le compte bancaire dont les références sont les suivantes (numéro de la facture d'appel de fonds porté dans le libellé du virement) :

Code IBAN							Code BIC
FR76	3000	3036	2000	0200	6215	73	SOGEFRPP

Les articles 7.3 « Pénalités, intérêts de retard », 7.4 « défaut de règlement à l'échéance », 7.5 « domiciliation de la facturation » et 7.6 Identification sont inchangés.

ARTICLE 4. DATE D'EFFET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant n°1 prend effet à sa date de signature par l'ensemble des parties.

ARTICLE 5. PORTEE DU PRESENT AVENANT

Les dispositions de la convention de financement initiale qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n°1 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

ARTICLE 6. MESURE D'ORDRE

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de celle des Parties qui entendrait soumettre le présent avenant à cette formalité.

Pour l'exécution du présent avenant, les Parties font éléction de domicile en leur siège respectif.

Le présent avenant n°1 à la convention de financement initiale est établi en 2 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

Fait, en deux exemplaires originaux à Toulouse le¹,

Pour TISSÉO INGÉNIERIE,
Le Directeur Général,

Pour SNCF RÉSEAU,
La Directrice Territoriale Occitanie

Jean François LACROUX

Catherine TREVET

La date est apposée par le dernier signataire

Annexe 1 – détail du coût

Accompagnement à la création de la 3e ligne de métro de Toulouse									
Raynal, Matabiau, Tranchée Guilheméry, Montaudran, Colomiers, Lapujade									
Détail des prix du CONTRAT (CE 04/2022)	Phase PRO			Phase REA			TOTAL	PRO	REA
	P.U.	Quantité	Total	P.U.	Quantité	Total			
Maîtrise d'œuvre INFRAPOLE - avis Sécurités et Techniques			28 663,00 €			1 675 818,41 €	1 704 481,41 €		
Appropriation de dossier, supervision, suivi administratif	1 111,00 €	9,00	9 999,00 €	1 260,00 €	8,00	10 080,00 €	20 079,00 €	Forfait par dossier	
Réunions techniques et sécurités	660,00 €	10,00	6 600,00 €	660,00 €	30,00	19 800,00 €	26 400,00 €	Forfait par réunion (préparation et participation)	
Mise à disposition du personnel encadrant (procédure de sécurité)	1 601,60 €	5,00	8 008,00 €	4 424,20 €	8,00	35 393,60 €	43 401,60 €	5 points de surveillance	8 zones d'intervention
Mise à disposition du personnel habilité (surveillance travaux tunnelier)		-	0,00 €	2 895,84 €	100,00	289 584,00 €	289 584,00 €		25 jours / zone (4 zone de passage)
Mise à disposition du personnel habilité (surveillance travaux puits)		-	0,00 €	915,04 €	8,00	7 320,32 €	7 320,32 €		2 journées / point (4 points de surveillance)
Mise à disposition du personnel habilité (Accompagnement pour pose - surveillance automatisée)	811 €	5,00	4 056,00 €	915,04 €	10,00	9 150,40 €	13 206,40 €	5 points de surveillance	2 journées / points (5 points de surveillance)
Mise à disposition du personnel habilité (Accompagnement pour dépose - surveillance automatisée)				915,04 €	5,00	4 575,20 €	4 575,20 €		1 journées / points (5 points de surveillance)
Mise à disposition du personnel habilité (Accompagnement pour la maintenance - surveillance automatisée)				915,04 €	140,00	128 105,60 €	128 105,60 €		2 journées / points toutes les 3 semaines (sur 10 mois) (5 points de surveillance)
Mise à disposition du personnel habilité (Accompagnement - Détection et contexte géologique)		-	0,00 €	965,28 €	10,00	9 652,80 €	9 652,80 €		2 nuits / point (5 points de surveillance)
LTV Colomiers (2023-2024)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €		forfait
LTV Colomiers (2025-2026)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €		forfait
LTV Montaudran (2023-2024)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €		forfait
LTV Montaudran (2024)				35 792,41 €	1,00	35 792,41 €	35 792,41 €		forfait
LTV Montaudran (2025)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €		forfait
LTV Raynal (2025)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €		forfait
LTV Guilheméry (2025)				27 148,73 €	1,00	27 148,73 €	27 148,73 €		forfait
LTV Matabiau (2025)				33 317,07 €	1,00	33 317,07 €	33 317,07 €		forfait
Intervention sur installations de sécurité (maintien LTV)				1 028,06 €	236,00	242 621,63 €	242 621,63 €		1 intervention de nuit / semaine sur la durée de la LTV
Cibles LTV				29,56 €	23 260,00	687 533,02 €	687 533,02 €		voir détail du nombre de cibles / durées estimées par LTV
Maîtrise d'œuvre PRI de Toulouse - avis Technique			55 594,00 €			110 232,00 €	165 826,00 €		
Appropriation de dossier, supervision, suivi administratif	1 111,00 €	9,00	9 999,00 €	1 260,00 €	8,00	10 080,00 €	20 079,00 €	Forfait par dossier	
Réunions techniques	660,00 €	10,00	6 600,00 €	660,00 €	30,00	19 800,00 €	26 400,00 €	Forfait par réunion (préparation et participation)	
Rédaction des prescriptions - Avis techniques (indice 1 et corrigé indice 2)	2 244 €	5,00	11 220,00 €	2 244,00 €	8,00	17 952,00 €	29 172,00 €	Forfait par avis et prescription - indice 1	
Rédaction des prescriptions - Avis techniques indice supérieur				1 500,00 €	8,00	12 000,00 €	12 000,00 €	Forfait par avis et prescription - indice > 2	
Avis expertise DGII	27 775 €	1,00	27 775,00 €	6 300,00 €	8,00	50 400,00 €	78 175,00 €	Forfait sur 2022 - 2023	Forfait sur la base d'un dossier
Pilotage du CONTRAT			4 444,00 €			174 213,86 €	178 657,86 €		
Pilotage financier et administratif / Comité technique	4 444 €	1,00	4 444,00 €	400,00 €	72,00	28 800,00 €	33 244,00 €	Forfait sur 2022 - 2023	1/2 j / mois sur la phase REA
Suivi des avis et des échanges techniques				61 200,00 €	1,00	61 200,00 €	61 200,00 €	Prise en main du dossier et AMO externe	
Pilotage et coordination de la mission LTV				2 339,27 €	36,00	84 213,86 €	84 213,86 €		Forfait mensuel (2 personnes, 1 j / mois / personne sur 2024-2026)
Coût HT			88 701,00 €			1 960 264,27 €	2 048 965,27 €		
Coût TVA (20%)			106 441,20 €			2 352 317,12 €	2 458 758,32 €		
Coût HT € courants			88 701,00 €			2 098 666,76 €	2 187 367,76 €		
Cout TTC € courants			106 441,20 €			2 518 400,11 €	2 624 841,31 €		

Le Coût Estimatif est évalué à 2 048 965,27€ HT aux conditions économiques d’avril 2022 et se décompose de la façon suivante :

En € hors taxes aux CE avril 2022	PHASE PRO	PHASE REA	TOTAL
Maîtrise d'œuvre INFRAPOLE - avis Sécurités et Techniques	28 663,00 €	513 661,92 €	542 324,92 €
Avenant n°1 : LTV INFRAPOLE	-	1 162 156,49 €	1 162 156,49 €
Coût total MOE INFRAPOLE	28 663,00 €	1 675 818,41 €	1 704 481,41 €
Maîtrise d'œuvre PRI de Toulouse - avis Technique	55 594,00 €	110 232,00 €	165 826,00 €
Avenant n°1 : MOE PRI	-	-	-
Coût total MOE PRI	55 594,00 €	110 232,00 €	165 826,00 €
Pilotage du CONTRAT	4 444,00 €	90 000,00 €	94 444,00 €
Avenant n°1 : Pilotage CONTRAT	-	84 213,86 €	84 213,86 €
Coût total Pilotage CONTRAT	4 444,00 €	174 213,86 €	178 657,86 €
Coût TOTAL OPERATION HT	88 701,00 €	1 960 264,27 €	2 048 965,27 €

Date prévisionnelle de fin de réalisation	T4 2026
Indices représentatifs	TP01 (travaux) et ING (études)
Derniers indices connus	Mai 2024 TP01 : 130.1 ING : 132,2
Taux prévisionnels au-delà de mai 2024	TP01 : de 2,8% en 2024, 2,5% en 2025 puis de 2,5% par an à compter de 2026 ING : de 2,5% en 2024, 2,3% en 2025 puis de 2,2% par an à compter de 2026

Année 2024 :

Page 13 / 15

Année 2025 :

Travaux	Type	Type	2025																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
			Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
1. Construction du pont de départ du tunnelier du Lot n°3 à proximité de la gare de Colomiers																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																</

Contrat de prestation SNCF Réseau / Tisséo Ingénierie - M3 2022 16056 CN

Avenant 1 : accompagnement de SNCF Réseau dans le cadre de la création de la ligne C du métro

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20241018-20241016-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception en préfecture : 18/10/2024

Année 2026 :

[illegible]

Contrat de prestation SNCF Réseau / Tisséo Ingénierie - M3 2022 16056 CN

Avenant 1 : accompagnement de SNCF Réseau dans le cadre de la création de la ligne C du métro

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20241018-20241016-1-1-21-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception en préfecture : 18/10/2024